

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> CCGS MARTHA L. BLACK DRYDOCKING	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3012-13R469/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F3012-13R469	<b>Date</b> 2013-05-23
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-018-23749	
<b>File No. - N° de dossier</b> 018md.F3012-13R469	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-06-05</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Vandal, Paul	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 018md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0645 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0897
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### Question 3

L'index indique **H.D.-4 NETTOYAGE ET PEINTURE DE LA CARÈNE**

### Réponse 3

Non applicable, version français correct.

### Question 4

#### **ARTICLE H.D.-9 RÉSERVOIRS D'EAU DE BALLAST ET COMPARTIMENTS VIDES**

Paragraphe 4.1 parle de 40% de chaque réservoir a préparé mais les liste de page 30 et 31 donne d'autres donnés.

SVP clarifie laquelle pourcentages qu'on doit utiliser?

### Réponse 4

S'il vous plait prendre les surfaces dans les graphiques d'article 9.7.

### Question 5

#### **ARTICLE H.D.-9 RÉSERVOIRS D'EAU DE BALLAST ET COMPARTIMENTS VIDES.**

Donnes des pourcentages de surface a peinturé, mais donne aucun mesure de surface pour la réservoir. SVP fourni les surfaces précise des réservoirs.

### Réponse 5

#### **AVIS IMPORTANT:**

La Couronne ne fournira pas de surface relativement aux items couvert aux articles H.D.-7, H.D.-9 et H.D.-10. Ces surfaces doivent être déduites de l'information fournie par les plans selon le pourcentage proposé.

---

### Question 6

#### **ARTICLE H.D.-10 RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE DIESEL ET D'EAUX HUILEUSES.**

Paragraphe 10.2 demande une teste hydrostatique a la satisfaction de l'inspecteur TC. Est-ce que des test a air sont correct si accepté par l'inspecter de TC?

#### **Réponse 6**

Oui une vérification a air peut être faite si accepté par TC?

### Question 7

#### **ARTICLE H.D.-10 RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE DIESEL ET D'EAUX HUILEUSES.**

SVP confirme que le contracter va soumissionner seulement sur la vérification des réservoirs, et que tous réparations et vérifications nécessaire pour certifié la réservoirs vont être ajusté avec un formulaire 1379.

#### **Réponse 7**

Le prix des soumissionnaires inclue seulement les vérifications hydrostatiques initiales. Les vérifications hydrostatique suites a des travaux imprévues seront négociés par le représentant de TP&SGC sur un formulaire TP&SGC 1379.

### Question 8

#### **ARTICLE H.D.-10 RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE DIESEL ET D'EAUX HUILEUSES.**

Fait reference au dessins 65-10-01\_01 et 65-10-01\_02, ces dessin ne font pas parti de l'att 1. SVP fourni un copie de ces dessins.

#### **Réponse 8**

Dessins en attache

---

**Question 9****ARTICLE H.-1 AVIS AUX ENTREPRENEURS CONCERNANT LES PRODUITS DE PEINTURE**

1. Tous les produits de peinture de la firme International spécifiés au devis de réparations pourront être remplacés par un produit équivalent de la firme Ameron sauf lorsque spécifié (pas de substitute) au devis de réparations.

**Réponse 9**

Les produits de peinture International spécifiés au devis pourront être remplacés par un produit Amercoat équivalent. Aucun substitut ne sera accepté pour la peinture INERTA

**Question 10****ARTICLE H.D.-2 SERVICES**

Paragraphe 2.14 explique les besoins pour la sécurité de la navire.

Est-ce que la couronne peut confirmer que ceci c'est un cale sèche avec ou sans équipage, et si avec l'équipage est-ce que cette paragraphe s'applique?

**Réponse 10**

La cale sèche va être considérée sans équipage avec seulement 4 ou 5 mécaniciens abord pour surveiller les travaux.

**Question 11****Item H.D.-3 Inspection and Additional Work**

Para 3.1 states " Work will be completed and inspected to the F&O /CG Technical Support Branch representative's entire satisfaction, when non available, will be substituted by the ships Chief Engineer."

Please define what " entire satisfaction " means and what National Standard does it fall under.

**Réponse 11**

Entire satisfaction, as our CCG technical authority, the Chief engineer will decide if work done is completely and sufficiently well done.

---

**Question 12****ARTICLE H.D.-4 NETTOYAGE ET PEINTURE DE LA CARÈNE** page 16

4.10 Les chantiers maritimes devront fournir et installer un abri temporaire couvrant toute la coque du navire nécessitant d'être peinte. Vue que les travaux se font pendant la mois de juillet et aout, est-ce que ça pourrait être enlevé?

**Réponse 12**

Non, l'article va rester.

**Question 13**

En français cet item est bien identifié.

**Réponse 13**

Non applicable, en français l'entête lis bien NETTOYAGE ET PEINTURE DE LA CARÈNE pour les articles de HD-4

**Question 14**

Est-ce que la couronne peut clarifier si l'abri monte jusqu'à le pont supérieur ou juste au-dessus la ligne d'Inerta 160.

**Réponse 14**

L'abri devrait être installé jusqu'à la hauteur des pavois incluant le dessus des pavois et les emplacements des échelles de coupée

**Question 15****ARTICLE H.D.-4 NETTOYAGE ET PEINTURE DE LA CARÈNE**

Paragraphe 4.1 dis que la carène du navire devra être recouvert avec Inerta 160 rouge

Paragraphe 4.5 spécifie d'utiliser Inerta noir en bas de 4m.

On devrait utiliser quel couleur?

**Réponse 15****H.D.-4 HULL PAINTING AND CLEANING**

SVP fait référence aux dessin '108 H-00SP Shell expansion Surface de peinture M. Black'

4.2 'quille jusqu'à la ligne de charge de 7m' - Inerta 160

4.4 '7 mètres de hauteur jusqu'à 4 mètres de hauteur et ce sur tout le périmètre du navire. (couleur rouge Garde côtière Inerta 160/Intersshield 163).'

4.5 '4 mètres de hauteur jusqu'à les parties submergées de la quille et ce sur tout le périmètre du navire. (couleur noir Inerta 160, Intersshield 163).'

**Question 16**

Item HD-23 Hull, Void Space and Tank Survey

**Question 16.1**

Attached is a copy of the proposal from Lloyds in response to our enquiry to perform the work as detailed in HD-23.

This proposal varies in several areas from the requirement, typical examples are

3.1.1 (1) Lloyds wish to survey typical Lube Oil, Grey Water, Black Water and Fresh Water tanks none of which are listed for opening for examination in HD-7,9 Or 10.

3.1.2 (2) Lloyds require Thickness measurements on all exposed decks. No deck thickness measurements are requested in HD-23 in these areas.

3.1.2 (4) Lloyds require thickness measurements of exposed superstructure decks. No thickness measurements are requested in HD-23 in these areas.

5 Information to be Provided by the Coast Guard List Of Plans. The list of plans includes plans not provided to the bidders.

---

Can the crown please confirm if the attached Lloyds proposal is acceptable to meet the intent of the specification and that thickness readings require over and above those required by Item HD-18 and Hd-23 para 3.3.1 ( Shell Only ) we be an extra subject to 1379 action?

**Question 16.2**

Para 3.2.7 Requires Lloyds to develop an estimate of costs.

Lloyds do not provide that service, can the crown please delete this requirement?

**Question 16.3**

Para 3.2.6 States " Canadian Coast Guard will arrange thickness measurements....."

Para 3.3.1 States " The contractor shall provide the services of a firm specializing in NDT ( ultrasonic thickness testing )

Which paragraph is correct?

**Question 16.4**

Para 3.3.2 requires the contractor to provide staging

What size, configuration and duration is required?

**Question 16.5**

Para 4.1.6 States " all components have been inspected by Lloyds Registers QA Department for correct installation and fit"

Can the Crown please define what components are to inspected?

**Question 16.6**

Para 4.2 Requires a project schedule to be provided with the bid

Is this over and above the required Preliminary Work Schedule require by Section 6.7 of the ITT and is it specific to HD-23 or project wide?

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3012-13R469/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3012-13R469

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

018mdF3012-13R469

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **Question 16.7**

Para 3.3.1 requires the bidder to " include travel expences from the NDT testing company....."

Can this be an allowance to be adjusted by 1379 action?

### **Réponse 16**

See Attached HD-23

**Radoub du NGCC Martha L. Black 2013**  
**TPSGC Dossier F3012-13GR469/A**  
**Conference des soumissionnaires**  
**Notes de discussion**

**CCGS Martha L. Black Refit 2013**  
**PWGSC FILE No. F3012-13GR469/A**  
**Bidder's Conference**  
**Record of Decision**

Une conférence des soumissionnaire pour le Radoub du NGCC Martha L. Black a été tenu mardi le 14 mai, 2013 a bord du navire NGCC Martha L. Black dans le salon des officiers a Sandy Beach Gaspe, Quebec. La conférence a débutée a 09:00 hrs.

A Bidder's Conference for the refit of CCGS Martha L. Black was held on Tuesday May. 14, 2013 on board of the CCGS Martha L. Black in the Officer's Mess at Sandy Beach Gaspe, Quebec . The Conference started at 09:00

Les personnes présentes sont:  
In attendance were:

<b>NOM/NAME</b>	<b>POSITION</b>	<b>REPRESENTANT</b>
Serge Desrosiers	Directeur général	Verreault Navigation Inc.
Jean-Pierre Landry	Estimateur	Verreault Navigation Inc.
Joe D'Achille	Directeur de projet	Hedde Marine Services Inc.
Yves Sauvageau	Chef mécanicien	NGCC Martha L. Black
Christopher Broemeling	Autorité technique	CCG
Paul Vandal	Contracting Authority	PWGSC

**1) OPENING REMARKS**

The Chairperson welcomed all attendees to the Conference.

**1) MOT D'OUVERTURE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes réunies.

## **2) DOCUMENTATION TO BIDDERS**

General Arrangement will be provided

## **2) DOCUMENTS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

Les dessins d'arrangement general vont etre fournis

## **3) REVUE DE L'APPEL D'OFFRE PARTIE UN TERMES ET CONDITIONS**

(Présidé par l'autorité contractante)

## **3) REVIEW OF THE INVITATION TO TENDER PART ONE TERMS AND CONDITIONS**

(Chaired by Contracting Authority)

## **PART 1 – GENERAL INFORMATION**

No Comment

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Pas de commentaire

## **PART 2 – BIDDER INSTRUCTION**

2.4 Applicable Laws

Note:

Bidder's may substitute the applicables laws of a canadian province or territory of their choice.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

2.4 Lois applicables

Note:

Les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix.

## **PART 3 – BID PREPARATION INSTRUCTION**

See revised ANNEX « G »

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

Voir l'annexe "G" révisé

**PART 4 – EVALUATION PROCEDURES AND BASIC OF SELECTION**

No Comment

**PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

Pas de commentaire

**PART 5 – CERTIFICATIONS**

No Comment

**PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pas de commentaire

**PART 6 – SECURITY, FINANCIAL AND OTHER REQUIREMENTS**

6.3 Vessel Transfer Costs

See attached revised vessel transfer costs

**PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

6.3 Frais de transfert du navire

Voir ci-attaché la liste révisée et les frais applicables

**PART 7 – RESULTING CONTRACT CLAUSES**

No Comment

**PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Pas de commentaire

**ANNEX A - TECHNICAL SPECIFICATION**

**ANNEXE “A” - BESOIN**

**ANNEX B – BASIS OF PAYMENT FIRM PRICE**

No Comment

**ANNEXE “B” - BASE DE PAIEMENT**

Pas de commentaire

**ANNEX C – INSURANCE REQUIREMENTS**

No Comment

**ANNEXE “C” - EXIGENCES RELATIVES AUX ASSURANCES**

Pas de commentaire

**ANNEX D – INSPECTION/QUALITY ASSURANCA/QUALITY CONTROL**

No Comment

**ANNEXE “D” - INSPECTION/CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

Pas de commentaire

**ANNEX E - WARRANTY**

No Comment

**ANNEXE "E" – GARANTIE**

Pas de commentaire

**ANNEX F – PROJECT MANAGEMENT SERVICES**

No Comment

**ANNEXE "F" – PROJECT MANAGEMENT SERVICES**

Pas de commentaire

**ANNEX G - PROCEDURE FOR PROCESSING UNSCHEDULED WORK**

No Comment

**ANNEXE "G" - PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES TRAVAUX IMPRÉVUS**

Pas de commentaire

**ANNEX H – FINANCIAL BID PREPARATION SHEET**

No Comment

**ANNEX "H" - FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE**

Pas de commentaire

**REVUE DE L'APPEL D'OFFRE**

**PARTIE DEUX – CAHIER DE CHARGES DU RADOUB NGCC MARTHA L. BLACK**

(Présidé par l'autorité technique)

**REVIEW OF THE INVITATION TO TENDER**

**PART TWO - CCGS MARTHA L. BLACK REFIT SPECIFICATION**

(Chaired by Technical Authority)

**H.D.-1 HALAGE, ATTINAGE ET NUMÉROTAGE**  
Voir ci-joint

**H.D.-1 DRYDOCKING AND NUMBERING**  
See Attached

**H.D.-2 SERVICES**  
Voir ci-joint

**H.D.-2 SERVICES**  
See Attached

**H.D.-3 INSPECTION ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**  
Voir ci-joint

**H.D.-3 INSPECTION AND ADDITIONAL WORK**  
See Attached

**H.D.-4 NETTOYAGE ET PEINTURE DE LA CARÈNE**  
Voir ci-joint

**H.D.-4 HULL PAINTING AND CLEANING**  
See Attached

- H.D.-5 BORDÉ AU-DESSUS DE LA FLOTTAISON**  
Pas de commentaire
- H.D.-5 HULL ABOVE WATERLINE**  
No Comment
- H.D.-6 MARQUAGE – FRANC BORD TIRANT D'EAU – SYMBOLISATION**  
Pas de commentaire
- H.D.-6 MARKING FREEBOARD DRAFT SIGNAGE**  
No Comment
- H.D.-7 CAISSONS EXTERNES ET INTERNES**  
Pas de commentaire
- H.D.-7 EXTERNAL AND INTERNAL SEA CHESTS**  
No Comment
- H.D.-8 ESSAI D'ÉPAISSEUR ULTRASONIQUE SUR TUYAUTERIE D'EAU DE MER**  
Voir ci-joint
- H.D.-8 ULTRASONIC THICKNESS TEST (SEA WATER PIPING)**  
See Attached
- H.D.-9 RÉSERVOIRS D'EAU DE BALLAST**  
Voir ci-joint
- H.D.-9 BALLAST WATER TANKS**  
See Attached
- H.D.-10 RÉSERVOIRS DE COMBUSTIBLE**  
Pas de commentaire
- H.D.-10 FUEL TANKS**  
No Comment
- H.D.-11 CHANGEMENT D'HUILE ET VÉRIFICATION DU PROPULSEUR D'ÉTRAVE**  
Voir ci-joint
- H.D.-11 OIL CHANGE AND VERIFICATION OF BOW THRUSTER**  
See Attached

<b>H.D.-12</b>	<b>HÉLICES</b> Pas de commentaire
<b>H.D.-12</b>	<b>PROPELLERS</b> No Comment
<b>H.D.-13</b>	<b>REPLACEMENT DE TÔLES SUR BORDÉ</b> Voir ci-joint
<b>H.D.-13</b>	<b>HULL REPAIRS</b> See Attached
<b>H.D.-14</b>	<b>ANCRES ET CHAÎNES</b> Pas de commentaire
<b>H.D.-14</b>	<b>ANCHORS AND CHAINS</b> No Comment
<b>H.D.-15</b>	<b>PUITS AUX CHAÎNES</b> Pas de commentaire
<b>H.D.-15</b>	<b>CHAIN LOCKER</b> No Comment
<b>H.D.-16</b>	<b>SOUDURE JOINTS DE BORDÉ</b> Pas de commentaire
<b>H.D.-16</b>	<b>PLATING WELDED SEAMS</b> No Comment
<b>H.D.-17</b>	<b>TRAVAUX SUR Puits DE DÉRIVE DES TRANSDUCTEURS</b> Voir ci-joint
<b>H.D.-17</b>	<b>CENTERBOARD TRUNK WORK</b> See Attached
<b>H.D.-18</b>	<b>ESSAIS D'ÉPAISSEUR ULTRASONIQUE DANS LES RÉSERVOIRS DE BALLAST</b> Pas de commentaire
<b>H.D.-18</b>	<b>ULTRASONIC THICKNESS TEST (FOR FRAMING IN BALLAST TANK)</b> No Comment

- H.D.-19 NETTOYAGE ET PEINTURE DES BOUCHAINS ET PLAFONDS DE BALLAST DE LA SALLE DES MACHINES  
Voir ci-joint
- H.D.-19 CLEANING AND PAINTING OF BILGE AND BALLAST TOP TANK IN ENGINE ROOMS  
See Attached
- H.D.-20 DÉCHARGE PAR-DESSUS BORD  
Voir ci-joint
- H.D.-20 OVERBOARD DISCHARGE VALVES  
See Attached
- H.D.-21 TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE  
Annulé
- H.D.-21 ASBESTOS ABATEMENT  
Cancelled
- H.D.-22 GARNITURES MÉCANIQUE DES ARBRES PORTE HÉLICE  
Voir ci-joint
- H.D.-22 TAILSHAFT MECHANICAL SEALS  
See Attached
- H.D.-23 INSPECTION DE LA COQUE, DES REMARQUES ESPACES MORTS ET DES CITERNES  
Voir ci-joint
- H.D.-23 HULL, VOID SPACES AND TANK SURVEY  
See Attached
- H.1 AVIS AUX ENTREPRENEURS CONCERNANT LES PRODUITS DE PEINTURE  
Pas de commentaire
- H.1 NOTICE TO THE SHIPYARD BIDDER'S CONCERNING THE PAINTING PRODUCTS  
No Comment

**CLOSING COMMENTS**  
**MOT DE CLÔTURE**

The chairperson thanked all attendees for their participation. As there was no further business the Bidders' Conference ended at 12:15

Le président souhaite remercier tous les participants. Au terme des travaux, la réunion des soumissionnaires s'est terminée à 12 :15 h.

Paul Vandal  
Contracting Authority  
14 May, 2013

Paul Vandal  
Autorité contractante  
14 mai 2013

## PART 6 – SECURITY, FINANCIAL AND OTHER REQUIREMENTS

Delete:

### 6.3 Vessel Transfer Costs

Vessel Transfer Costs will apply to the evaluation price of this solicitation.

1. The evaluation price must include the cost for transferring the vessel from its home port to the shipyard/ship repair facility where the Work will be performed and the cost of transferring the vessel to its home port following completion of the Work, in accordance with the following:

(a) The Bidder must provide the location of the shipyard/ship repair facility where it proposes to perform the Work together with the applicable vessel transfer cost from the list provided under paragraph 2 of this clause shall be entered into Table G1:

(b) If the list in paragraph 2 of this clause does not provide the shipyard/ship repair location where the Bidder intends to perform the Work, then the Bidder must advise the Contracting Authority, in writing, at least **10 calendar days** before the bid closing date, of its proposed location for performing the Work. The Contracting Authority will confirm to the Bidder, in writing, at least **5 calendar days** before the bid closing date, the location of the shipyard/ship repair and the applicable vessel transfer cost.

A bid that specifies a location for executing the Work which is not on the list of paragraph 2 of this clause, and for which a notification in writing has not been received by the Contracting Authority as required above, will be considered non-responsive.

2. List of shipyard/ship repair facilities and applicable vessel transfer costs

Vessel: CCGS Martha L. Black  
Home port: Québec, QC

Transfer costs in the case of vessels transferred using a government delivery crew include the fuel cost at the vessel's most economical speed of transit and for unmanned refits only, crew transportation costs for the delivery crew based on the location of the vessel's home port and the shipyard/ship repair facility. Crew transportation costs do not include any members of the delivery crew who remain at the shipyard/ship repair facility in order to discharge project responsibilities related to the vessel being transferred.

Transfer costs in the case of vessels transferred unmanned by either commercial towing, railway, highway or other suitable means of transportation must be:

- (i) included as part of the Bidder's financial bid in the case where the Bidder is responsible for the transfer; or
- (ii) identified as the applicable vessel transfer cost, as given in the list below, in the case when Canada is responsible for the transfer.

**Shipyard/ship repair facility****Applicable vessel transfer cost**

<b>Company</b>	<b>City</b>	<b>Transfer Cost Manned</b>
Davie Industries inc.	Québec, QC	C\$0.00
Halifax shipyard	Halifax , NS	C\$47,207.00
Heddle Marine	Hamilton ON	C\$28,411.00
Kiewit Offshore	Marystown, NL	C\$53,014.00
Newdock Dockyard	St-Jonh's, NL	C\$61,944.00
Seaway marine Industries	St. Catharines, ON	C\$26,913.00
Shelburne Marine	Shelburne,NS	C\$53,514.00
Verreault Navigation inc.	Les Méchins QC	C\$58,384.00

**Proposed Drydocking Location :** \_\_\_\_\_

**Refer to Annex "H1" for Deliverables/Certifications.**

**Insert:**

### **6.3 Vessel Transfer Costs**

Vessel Transfer Costs will apply to the evaluation price of this solicitation.

1. The evaluation price must include the cost for transferring the vessel from its home port to the shipyard/ship repair facility where the Work will be performed and the cost of transferring the vessel to its home port following completion of the Work, in accordance with the following:

(a) The Bidder must provide the location of the shipyard/ship repair facility where it proposes to perform the Work together with the applicable vessel transfer cost from the list provided under paragraph 2 of this clause shall be entered into Table G1:

(b) If the list in paragraph 2 of this clause does not provide the shipyard/ship repair location where the Bidder intends to perform the Work, then the Bidder must advise the Contracting Authority, in writing, at least **10 calendar days** before the bid closing date, of its proposed location for performing the Work. The Contracting Authority will confirm to the Bidder, in writing, at least **5 calendar days** before the bid closing date, the location of the shipyard/ship repair and the applicable vessel transfer cost.

A bid that specifies a location for executing the Work which is not on the list of paragraph 2 of this clause, and for which a notification in writing has not been received by the Contracting Authority as required above, will be considered non-responsive.

2. List of shipyard/ship repair facilities and applicable vessel transfer costs

Vessel: CCGS Martha L. Black  
Home port: Québec, QC

Transfer costs in the case of vessels transferred using a government delivery crew include the fuel cost at the vessel's most economical speed of transit and for unmanned refits only, crew transportation costs for the delivery crew based on the location of the vessel's home port and the shipyard/ship repair facility. Crew transportation costs do not include any members of the delivery crew who remain at the shipyard/ship repair facility in order to discharge project responsibilities related to the vessel being transferred.

Transfer costs in the case of vessels transferred unmanned by either commercial towing, railway, highway or other suitable means of transportation must be:

- (i) included as part of the Bidder's financial bid in the case where the Bidder is responsible for the transfer; or
- (ii) identified as the applicable vessel transfer cost, as given in the list below, in the case when Canada is responsible for the transfer.

**Shipyard/ship repair facility**

**Applicable vessel transfer cost**

<b>Company</b>	<b>City</b>	<b>Transfer Cost Manned</b>
Davie Industries inc.	Québec, QC	C\$0.00
Halifax shipyard	Halifax , NS	C\$66,147.00
Heddle Marine	Hamilton ON	C\$39,810.00
Kiewit Offshore	Marystown, NL	C\$74,284.00
Newdock Dockyard	St-Jonh's, NL	C\$86,096.00
Seaway marine Industries	St. Catharines, ON	C\$37,711.00
Shelburne Marine	Shelburne,NS	C\$74,984.00
Verreault Navigation inc.	Les Méchins QC	C\$19,774.00

**Proposed Drydocking Location :** \_\_\_\_\_

**Refer to Annex "H1" for Deliverables/Certifications.**

## PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

Delete:

### 6.3 Frais de transfert du navire

Les frais de transfert du navire s'appliqueront au prix d'évaluation pour cette demande de soumissions.

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

(a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause qui doit être insérée dans la table G1.

(b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins **10 jours civils** avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par écrit au soumissionnaire, au moins **5 jours civils** avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire :

Navire : NGCC Martha L. Black  
Port d'attache : Québec, QC

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

- (i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou
- (ii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

**Chantier naval ou installations de carénage****Frais applicables de transfert du navire**

<b>Entreprise</b>	<b>Ville</b>	<b>Radoub du navire avec équipage</b>
Davie Industries inc.	Québec, QC	C\$0.00
Halifax shipyard	Halifax , NS	C\$47,207.00
Heddle Marine	Hamilton ON	C\$28,411.00
Kiewit Offshore	Marystown, NL	C\$53,014.00
Newdock Dockyard	St-Jonh's, NL	C\$61,944.00
Seaway marine Industries	St. Catharines, ON	C\$26,913.00
Shelburne Marine	Shelburne,NS	C\$53,514.00
Verreault Navigation inc.	Les Méchins QC	C\$58,384.00

**Proposed Drydocking Location:** \_\_\_\_\_

**Se reporter à l'annexe H1 pour consulter les livrables/attestations.**

**Insert:**

### **6.3 Frais de transfert du navire**

Les frais de transfert du navire s'appliqueront au prix d'évaluation pour cette demande de soumissions.

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

(a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause qui doit être insérée dans la table G1.

(b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins **10 jours civils** avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par écrit au soumissionnaire, au moins **5 jours civils** avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire :

Navire : NGCC Martha L. Black  
Port d'attache : Québec, QC

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

- (i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou
- (ii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

**Chantier naval ou installations de carénage                      Frais applicables de transfert du navire**

<b>Entreprise</b>	<b>Ville</b>	<b>Radoub du navire avec équipage</b>
Davie Industries inc.	Québec, QC	C\$0.00
Halifax shipyard	Halifax , NS	C\$66,147.00
Heddle Marine	Hamilton ON	C\$39,810.00
Kiewit Offshore	Marystown, NL	C\$74,284.00
Newdock Dockyard	St-Jonh's, NL	C\$86,096.00
Seaway marine Industries	St. Catharines, ON	C\$37,711.00
Shelburne Marine	Shelburne,NS	C\$74,984.00
Verreault Navigation inc.	Les Méchins QC	C\$19,774.00

**Proposed Drydocking Location:** \_\_\_\_\_

**Se reporter à l'annexe H1 pour consulter les livrables/attestations.**

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

### Modifications suite à la réunion des soumissionnaires.

1.5 Le chantier maritime doit fournir la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaires à l'attinage, au halage et au lancement, ainsi qu'au séjour en cale sèche du navire, afin d'effectuer les travaux décrits ci-après pour obtenir le renouvellement du certificat de navigabilité. Le chantier doit opérer les treuils du navire pour la mise en cale sèche/mis a l'eau. La GCC ne fournit aucun personnel pour cette tâche. **Dans le cas d'un cale sèche flottant, la bateau va être livré sur la plateforme par l'équipage.**

1.10

**NOTE 1:** Lors de l'attinage, prendre compte qu'il y a une surépaisseur de 12,5 mm à l'avant du navire entre les membrures 148-174. **Encore à la recherche d'un meilleur dessin.**

2.3 Service de téléphone

(\*) Fournir les services de deux (2) lignes téléphoniques au navire. Une ligne pour le navire (système déjà existant) ainsi qu'une (1) ligne téléphonique avec téléphone indépendant dans le bureau du chef mécanicien. Fournir une (1) ligne internet haute vitesse dans la **locale 203, salle d'acquisition.** Fournir deux (2) bureaux pour le représentant de la GCC et TPSGC avec deux (2) lignes téléphoniques et téléphones indépendants. Fournir deux (2) lignes internet haute vitesse pour ces bureaux. Fournir une imprimante avec Fax intégré et papier 8-1/2" X 11" pour toute la durée des travaux. Les lignes téléphoniques et Internet seront maintenues sur 24 heures par jour, assurant une communication avec l'extérieur en tout temps.

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

**\*2.5 Alimentation en électricité**

L'entrepreneur doit fournir un service d'électricité de 600 VCA, 3 phases, 400 **300** ampères **minimum** pour la durée complète du contrat.

~~2.11 Approvisionnement d'air comprimé~~

~~L'entrepreneur doit soumissionner en fonction d'avoir à fournir de l'air comprimé à un taux quotidien à travers un poste de détente ajusté pour un débit de 150 psi manométrique (36 pi<sup>3</sup>/min.) d'air à une pression constante. Cet approvisionnement d'air doit être raccordé au système de service d'air du navire. L'entrepreneur doit citer un coût à l'unité pour l'air comprimé dans son offre.~~

**2.14 Sécurité du navire**

L'entrepreneur est pleinement responsable de la sécurité du navire lors de son séjour en son chantier. En conséquence, l'entrepreneur doit fournir et maintenir la sécurité du navire durant les heures de repos pendant la durée du contrat et au quai adjacent si des travaux y sont effectués. Des patrouilles de sécurité doivent passer partout, à l'intérieur et à l'extérieur, au moins à toutes les trois ~~(3)~~ **heures 24h par jour, 7 jours par semaine.** ~~entre 19 h et 7 h heures le lendemain, du lundi au vendredi et pendant toutes les périodes de 24 heures les samedis, les dimanches et les jours fériés.~~

3.5 Le chantier maritime sera aussi responsable de communiquer avec le chef mécanicien du navire et les représentants du B.S.M. afin de prévoir les visites d'inspection requises par les travaux. **Un montant**

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

de \$10 000 est prévu pour les frais de TC et serait monté à la baisse ou hausse par la formulaire 1379 à la fin des travaux.

4.10 Les chantiers maritimes devront fournir et installer un abri temporaire couvrant toute la coque du navire nécessitant d'être peinte. Cet abri devra être ventilé et chauffé. Aucun gaz de combustion provenant du système de chauffage ne sera permis à l'intérieur de l'abri. Il devra résister aux intempéries et être étanche avec la coque du navire. Cet abri devra être démonté à la fin des travaux de peinture et lorsque les temps de séchage seront terminés.

L'article va être gardé telle quelle.

8.1 Fournir les services d'une firme spécialisée et certifiée **niveau 2** par le Bureau de Sécurité maritime pour effectuer la vérification à l'ultrason de l'épaisseur de la tuyauterie d'eau de mer tel qu'énumérés sur la liste en annexe fournie par le représentant de la GCC.

9.3 Laver au jet d'eau à haute pression (**5000 à 10000** à 15000 PSI). Nettoyer de tous débris qui seront transportés à terre. Assécher les réservoirs.

11.1 ~~Référence dessin # D8101810-A Fig. 5.1, Modèle 900 TT~~  
Référence: Dessin #B8201913 General arrangement  
Référence: Dessin #B8201926 Propeller assembly  
Référence: Dessin #B8201972 Tunnel Thruster Installation  
Référence: Dessin #B8201981 Shipping instruction  
Référence: Dessin # D8201921 Lower unit assembly

13.1 Référence "Shell Expansion Drawing", # 108-H-0001

**N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)**

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

Les tôles suivantes devront être remplacées:

Tôle	Location	Dimensions
Virure No. 2 bâbord	M 97 à M 116	8' x 25' 8"
Virure No. 3 bâbord	M106.5 à M 116.5	7' 7" x 13' 2"
Virure No..4 bâbord	M 69.5 à 95.5	4' 5" x 34'
Virure No 4 tribord	M 94 - 86	6' x 10'
Virure No 2 tribord	M 106-118	6' x 15'

17.1 Après avoir effectué le système de peinture de la carène procéder à l'enlèvement de la dérive des transducteurs en suivant la procédure établie sur le navire. L'entrepreneur devra saisir la dérive à l'aide du filin d'une grue et en coordination avec l'équipage du navire sortir cette dernière du puits des transducteurs et déposé celle-ci sur le **dans la cale sèche.**

17.3 Sur toutes les surfaces **du puits et de la dérive** à l'acier nu, environ 30%, l'entrepreneur prendra soin d'enlever toute trace d'oxydation avec outillage mécanique ou par sablage avant l'application du système de peinture suivant:

- appliquer deux (2) couches de peinture INTERSHIELD 300 d'une épaisseur de .006 po. chacune de la firme International.
- appliquer une couche de peinture antisalissure INTERSPEED BRA 640 de la firme International d'une épaisseur de .005 po sur toute la surface interne du puits **et de la dérive.**

19.1 Surfaces à traiter

	Identification	Membrures	Surfaces à traiter
A)	Salle des diesels de propulsion	M 96 <b>76</b> à M 106	700 <b>1500</b> pi. carrés
B)	Salle des moteurs de propulsion	M 30 à M 54	1300 pi. carrés

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

G)	Sewage compartment (Compartiment du traitement des eaux usées)	M-12.5 à M-30	150 pi. carrés
----	---	---------------	----------------

19.2 Tous les équipements **et identifications** en lieu des surfaces à traiter, devront être protégés durant tout le processus de nettoyage, préparation et application du système de peinture et enlever après les travaux.

20.2 Inclure dans votre cotation, le coût du matériel et de la main-d'œuvre, pour l'installation d'un (1) tuyaux transit de pénétration d'un (1") pouce diamètre avec bride, et longueur de (six) **6 21"** pouce de dimensions. Le tuyau de pénétration sera de grade cédule 160, le montage aura été galvanisé à chaud avant l'installation sur la coque, et soudé pleine pénétration à la satisfaction de l'expert du BSM. Fournir et appliquer deux (2) couches de galvanisé à froid aux endroits endommagés par les travaux de soudure. Cette ligne va être utilisée pour l'appareil osmose inversé de façon à pouvoir utiliser l'osmose et l'évaporateur en même temps. La transit va être installé entre les membrures ~~85 et 86~~ **89 et 90** tribord, telle que indiqué dans les plans fournis.

### 20.4

		TYPE	DIA.	BORD	MEMBRURES
69	Coqueron avant	globe	4"	Bd	175
55	Chaudière séparateur	3-voies	1"	Td	71

Les sièges et les portées des disques des soupapes doivent être rodés ensemble. Lorsque le rodage est insuffisant pour corriger un défaut, les réparations seront négociées sur TP&SGC-1379.

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

Les corps supérieurs, les tiges et les filets de tige seront nettoyés et réassemblés en enduisant les parties mobiles et la boulonnerie de composé anti-grippant (anti-seize) fourni par le chantier maritime. Tous les robinets et soupapes à remplacer seront réinstallés avec de la boulonnerie neuve (fournie par le chantier), d'un grade minimal #5, plaquées zinc et enduites de composé anti-grippant avant le remontage.

- 20.5 Installation d'une soupape papillon Norrisseal, série R200, situé sur le système d'incendie canons à mousse. Cette valve devra être remplacée par un neuf fourni par la GCC. Le chantier devra fournir les joints d'étanchéité, joints Victaulic et les boulons pour l'installation.
- 20.6 Après inspection, les soupapes seront remontées et vérifiées pour leur fonctionnement et leur étanchéité.
- 20.7 Les plaques, grilles, montants et supports de plancher ayant été démontés pour accéder aux soupapes seront proprement et solidement réassemblés. Les sections de tuyauterie enlevées pour les mêmes raisons seront remontées avec des joints, boulons, rondelles, écrous neufs fournis par le chantier maritime.
- 22.7 Des travaux additionnel seront ajuste avec un formulaire TP&SGC 1379

N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.D.-23

INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES

REMARQUES

**H.D.-23 INSPECTION DE LA COQUE, DES ESPACES MORTS ET DES CITERNES**

La Couronne se réserve le droit d'annuler en partie ou en totalité tout article du présent devis dans le cas où, il n'est plus nécessaire d'effectuer une inspection dû au bon état des élément

Le H.D.-23 est une option, est requise un prix spécifique à cette article.

**H.D.-23 Partie 1 : PORTÉE**

- 1.1 L'objectif de la présente spécification consiste à permettre à l'entrepreneur d'accéder aux diverses parties de la coque et aux citernes internes en vue de procéder à l'inspection de l'état de la coque du navire. **En conjonction avec les travaux mentionnés dans les articles de la spécification HD-07, HD-08, HD-09 et HD-10, l'entrepreneur doit s'assurer** Le travail d'inspection suppose l'ouverture des espaces morts, des réservoirs de carburant et des citernes de ballast ainsi que l'installation d'un échafaudage ou d'une nacelle mécanique homologuée pour l'inspection de la partie externe de la coque et la prise de mesures par ultrasons de l'épaisseur. L'emplacement des mesures en question sera déterminé par une société de classification en vertu d'un contrat distinct conclu par l'autorité technique. **Les emplacements précis des mesures UT sera déterminée par l'expert de la société de classification conformément à l'article 3.1.2 de la "Proposition de sondage sur l'évaluation de l'état" (Références rubrique 2.1).**
- 1.2 La description de l'inspection de l'état de la coque du navire exposera en détail l'état de la coque et des espaces attenants du navire en ce moment, déterminera les écarts entre les exigences réglementaires et les exigences en matière de catégories et formulera des recommandations sur le travail nécessaire afin de maintenir le navire en bon état d'entretien pour une autre période de 20 ans.
- 1.3 Le document inclura une description des lacunes dans le système de coque existant, une liste de réparations recommandées, un devis des coûts pour réaliser le travail et un calendrier indiquant quand ces réparations seront exigées afin de maintenir la certification du navire et un service opérationnel fiable.
- 1.4 Le présent document sera utilisé afin d'élaborer un système de contrôle de l'intégrité de la coque pour le navire. La description doit contenir suffisamment de détails pour permettre à la Garde côtière de l'utiliser comme document de base aux fins de planification et pour veiller à ce que le remplacement futur de l'acier soit suffisant aux fins règlementaires et pour maintenir la fiabilité des navires pour un service supplémentaire pouvant atteindre 20 ans.

N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.D.-23

INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES

REMARQUES

H.D.-23 Partie 2 : RÉFÉRENCES

2.1 Les exigences de travail seront établies par l'inspecteur de la société de classification.

RÉFÉRENCES

~~CCGS Sir William Alexander  
LR8320470  
Proposal for Condition Assessment Survey  
Author: Colin Clark  
Business Development Manager, Atlantic Canada  
Lloyd's Register Canada Ltd.  
Date: 14 May 2012~~

2.2 Documents d'orientation  
Dessins de la coque et du réservoir du navire de la Garde côtière canadienne (GCC).

2.3 Normes

2.2.1 Procédures de sécurité du Code international de gestion de la sécurité (ISM) de la Garde côtière pour l'entrée dans le réservoir et le travail à chaud

2.2.2 Règles de Lloyds (le navire a été construit selon les règles de Lloyds en vigueur à cette date)

2.4 Règlements

2.3.1 Sécurité maritime Transports Canada, Règlements concernant la coque

2.5 Normes en matière d'assurance de la qualité

2.4.1 Lloyds Register aura un système d'assurance de la qualité qui répond à la norme ISO 9001 nécessaire pour un projet de cette nature.

H.D.-23 Partie 3 : DESCRIPTION TECHNIQUE

3.1 ~~Société de classification~~ Généralité

~~3.1.1 L'entrepreneur doit fournir des services d'une société de classification pour effectuer l'examen du NGCC Martha L Black conformément à la proposition identifiés dans Références 2.1. Le représentant de la société de classification sera identifié comme le surveyor.~~

~~L'entrepreneur doit inclure une indemnité de 10.000 dollars pour couvrir le voyage de le surveyor. Les frais de déplacement et de séjour seront facturés au coût réel sans surcharge ajoutée ou de profit. L'allocation 10,000 \$ doit faire partie de l'offre globale, et doit être réglée par TPSGC 1379 l'action lors de la réception de la facture finale de la FSR 'field servie representative' soutenu par des copies de tous les documents connexes pour vérifier les dépenses réelles.~~

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

### ARTICLE H.D.-23

### INSPECTION DE LA COQUE, DES ESPACES MORTS ET DES CITERNES

### REMARQUES

- 
- 3.1.2 Avant le début du travail, le surveyor doit examiner les dessins actuels du navire et les documents liés au navire afin de déterminer leur fiabilité et leur exactitude. Cet examen doit comprendre un examen des épaisseurs de la tôle notées aux fins réglementaires.
- 3.1.3 Avant le début de tout travail sur le navire, le surveyor s'assurera que toutes les normes de sécurité ISM de la Garde côtière ont été étudiées par les experts et que les orientations ont été exécutées. L'autorité technique prendra des dispositions pour aider le surveyor à établir les procédures nécessaires et prévoir le nettoyage et la certification de sécurité. Il incombe à le surveyor de vérifier que toutes les normes sont respectées avant le début du travail.
- 3.1.43 Tout le matériel et l'équipement nécessaires pour la vérification et l'élaboration des documents seront fournis par l'entrepreneur.
- 3.1.5 Le surveyor fournira au chef mécanicien un avis de quarante-huit heures pour toute exigence d'accès à des espaces restreints aux fins de mesures. Le fonctionnement de tout équipement du navire se fera uniquement par l'équipage du navire.
- 3.1.6 Le surveyor doit présenter tous les documents élaborés à l'autorité technique aux fins d'examen et de commentaires. Le surveyor effectuera les modifications applicables aux documents à la suite de cet examen. Les nouveaux documents modifiés doivent être présentés à l'autorité technique.
- 3.1.7 Le surveyor doit vérifier les espaces attenants à la coque du navire et effectuera toutes les vérifications nécessaires afin d'obtenir les connaissances requises pour l'élaboration des documents.
- 3.1.8 L'étendue de la vérification respectera les exigences de la catégorie appropriées pour la classification et l'âge du navire.
- 3.1.9 À tout le moins, les éléments suivants seront vérifiés :
- a) Réservoirs où la corrosion est probable :
    - Tous les espaces de ballast;
    - ;Réservoirs à mazout indiqué et réservoirs mixtes mazout/ballast
    - Réservoirs des coquerons avant et arrière.
  - b) La coque extérieure où l'abrasion/les dommages sont probable en raison de l'interaction avec la glace. Ces vérifications incluront au moins ce qui suit :
    - Virures de la ligne d'eau au pont principal (zones de bordé renforcé);
    - Bordé de fond;

N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.D.-23	INSPECTION DE LA COQUE, DES ESPACES MORTS ET DES CITERNES	REMARQUES
-----------------	---	-----------

- Étrave;
- Du couteau à glace au biron

c) Zones ayant des changements de marche dans le module ou des zones subissant de nombreuses embardées en raison du déglacage.

Ces zones comprendront au moins ce qui suit :

- i) Passage à travers le pont des accommodations
- ii) zone au-dessus du couteau à glace au biron.

3.1.10 Pendant la vérification, le surveyor doit consigner et évaluer l'état des éléments suivants **conformément à la section 3 (Société de classification) dans la proposition identifié en référence 2.1.:**

- a) Défauts réels ou latents, la présence de lacunes liées aux dommages structurales, les fractures, le flambage, les dommages causés par la glace, la corrosion et les rayures des soudures;
- b) État du revêtement, mesures de la défaillance et mesures représentatives de l'épaisseur restante;
- c) État d'autres systèmes de protection, anodes etc.

3.1.11 **Le surveyor** informera immédiatement la **l'autorité technique** Garde côtière canadienne des résultats qui, selon leur estimation, exigent une restauration immédiate pour la sécurité du navire.

3.1.12 **Le surveyor** Lloyds Register élaborera un schéma montrant tous les éléments de la coque qui exigent du travail. Chaque élément doit être nommé et son emplacement sur le navire illustré sur un schéma présenté de l'agrandissement de la coque, de la configuration générale ou de la configuration du réservoir.

3.1.13 **Le surveyor** Lloyds Register élaborera une description narrative du travail de restauration requis et un calendrier indiquant quand chaque ensemble de travaux sera nécessaire pour maintenir la fiabilité, la certification et le fonctionnement sécuritaire du navire. ~~Dans le cadre du contrat d'entrée au bassin, la Garde côtière canadienne prendra des dispositions pour obtenir des mesures de l'épaisseur pour toutes les pièces de charpente pertinentes conformément aux exigences réglementaires/en matière de catégories pour un navire de cet âge. Lloyds Register recommandera des exigences concernant les mesures aux ultrasons de l'épaisseur pour un navire de cet âge.~~

**N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)**

**ARTICLE H.D.-23**

**INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES**

**REMARQUES**

---

~~3.2.7 Lloyds Register élaborera une estimation des coûts de chaque ensemble de travaux précisé établie en fonction des réparations étant effectuées dans un chantier naval canadien en 2013.~~

~~3.2.8 Lloyds Register élaborera un plan recommandé d'intégrité de la coque montrant le travail d'acier recommandé sur le navire pour chaque passage en cale sèche du navire, une estimation du temps requis pour réaliser le travail et une estimation des coûts de chaque ensemble de travaux.~~

~~Le plan comprendra les exigences pour préparer le navire à atteindre un état où il pourrait être examiné aux fins d'acceptation dans une classe~~

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.D.-23	INSPECTION DE LA COQUE, DES ESPACES MORTS ET DES CITERNES	REMARQUES
-----------------	---	-----------

### 3.2 L'entrepreneur:

3.2.1 L'entrepreneur doit offrir les services d'une société spécialisée en essai non destructif (essais de mesure d'épaisseur par ultrasons) afin de déterminer l'épaisseur du bordé de coque, en se conformant aux indications de la société de classification. L'entrepreneur doit faire une offre pour 1 000 décharges (préparation de surface incluse) et il doit mentionner un prix unitaire pour chaque décharge supplémentaire. Ces 1000 décharge vont être divisé pour en avoir 500 interne, et 500 sur la coque. Les point de lecture vont être fait d'une manière pour avoir les point accessible le plus possible. ~~Le montant total doit inclure les frais de déplacement à partir de la société spécialisée dans les essais non destructifs.~~ **Le contracteur doit fournir un coût unitaire pour chaque prise supplémentaire, et** le montant sera ajusté à l'aide du formulaire 1379 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada .

**3.2.2 L'entrepreneur doit inclure une indemnité de 10.000 dollars pour couvrir le voyage ou le spécialiste. Les frais de déplacement et de séjour seront facturés au coût réel sans surcharge ajoutée ou de profit. L'allocation 10,000 \$ doit faire partie de l'offre globale, et doit être réglée par TPSGC 1379 l'action lors de la réception de la facture finale FSR soutenu par des copies de tous les documents connexes pour vérifier les dépenses réelles.**

3.2.3 L'entrepreneur doit fournir une plate-forme de travail ou des nacelles mécaniques homologuées pour que le **surveyor** ~~la société de classification~~ puisse inspecter minutieusement la coque **et structure interne** et pour qu'il soit possible de procéder au contrôle d'épaisseur par ultrasons. L'entrepreneur doit évaluer le coût d'utilisation d'une nacelle mécanique homologuée - opérateur inclus - pour une période de 100 heures, et il doit préciser le coût unitaire par heure pour l'utilisation de la nacelle et des services de l'opérateur **à être ajusté vers le haut ou vers le bas** à l'aide du formulaire 1379 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.2.4 L'inspecteur de la société de classification indiquera l'emplacement des décharges d'ultrasons et les points d'inspection.

Les emplacements en question doivent au moins inclure ce qui suit :

- le bordé de muraille et le bordé de muraille adossé en acier, aux endroits où l'abrasion et les détériorations sont jugées probables du fait de l'interaction avec la glace;
- les virures de la muraille dans la zone exposée au vent et aux vagues (zone de bordé renforcé);
- le bordé de fond;
- la section avant;
- le brion/zone des butoirs de brion;

**N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)**

**ARTICLE H.D.-23**

**INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES**

**REMARQUES**

- les zones dont le module de la coque ou les zones fortement sollicitées en raison du déglçage font l'objet de modifications;
- les emménagements et le passage à travers le pont;
- la zone située au-dessus du brion/butoirs de brion.

**3.2.5** Le contracteur doit assurer que les reservoirs et espaces suivants sont prêt pour inspections par le surveyer.

**COMPARTIMENTS VIDES\_(VOID SPACE) –**

(Déjà identifiés à l'étape de l'ouverture, du nettoyage et de l'inspection prévue à la spécification n° H.D.-9 Espaces morts)

<u>Compartiment</u>	<u>Emplacement</u>	<u>TC inspection Item</u>
Compartiment vide latéral No. 1	Bâbord M 117-126	3L011
No. 1	Tribord, M 117-126	3L012
No. 2	Bâbord M 106-117	3L013
No. 2	Tribord M 106-117	3L014
Double fond	Bâbord M 102-106	3L015
Double fond	Tribord M 102-106	3L016
Compartiment	Emplacement	3L017
Compartiment vide latéral No. 3	Bâbord M 54-70	3L018
No. 3	Tribord M 54-70	3L019
No. 4	Bâbord M 30-54	3L020
No. 4	Tribord M 30-54	3L021
No. 5	Bâbord M 13-30	3L022
No. 5	Tribord M 13-30	3L023
Arrière	M 11-13	3L044
Cofferdam rés. à combustible hélicoptère	M 5-13	3L046
Compartiment sondeur acoustique bâbord	M 126-130	3L047
Compartiment sondeur acoustique tribord	M 126-130	3L048
Tunnel de tuyauterie avant centre	M 102-163	3L049
Tunnel de tuyauterie arrière centre	M 51-94	
Compartiment vide double fond bâbord latéral	M 53-54	3L068
Cofferdam pour dérive de transducteur tribord	M 123-126	

**N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)**

**ARTICLE H.D.-23**

**INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES**

**REMARQUES**

**Citernes de ballast**

(Déjà identifiées à l'étape de l'ouverture, du nettoyage et de l'inspection prévue à la spécification n° HD-9 Citernes de ballast)

<u>Réservoirs</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Capacité</u>	<u>TC inspection Item</u>
No. 2 D.F bâbord.	M 126-152	49.9 m <sup>3</sup>	3L006
No. 2 D.F. tribord	M 126-152	49.9 m <sup>3</sup>	3L007
* FWD. Wing tribord	M 163-175	43.4 m <sup>3</sup>	3L003
* FWD. Wing bâbord	M 163-175	43.4 m <sup>3</sup>	3L002
* Wing bâbord arr.	M 152-163	51.4 m <sup>3</sup>	3L004
* Wing tribord arr.	M 152-163	51.4 m <sup>3</sup>	3L005
No. 3 D.F. bâbord	M 54-70	43.5 m <sup>3</sup> (eaux huileuses)	3L008
No. 4 D.F. tribord	M 54-70	43.4 m <sup>3</sup>	3L009
Coqueron avant	M 175-AV	85.5 m <sup>3</sup>	3L001
Coqueron arrière	M 1-13	112. m <sup>3</sup>	3L010

**Liste des caisson externes et internes**

(Déjà identifiées à l'étape de l'ouverture, du nettoyage et de l'inspection prévue à la spécification n° HD-7 Citernes de ballast)

<u>Description</u>	<u>Bord</u>	<u>Membrures</u>	<u>TC inspection Item</u>
<b><u>Salle des moteurs de propulsion</u></b>			
Caisson externe, pompe submersible	Bd	51-53	3L056
Caisson externe pompe tube d'étambot	C	37-39	3L057
<b><u>Salle des générateurs</u></b>			
Caisson externe, bas	Bd	96-106	3L054
Caisson externe, bas	Td	96-106	3L055
Caisson externe, haut	Bd	96-106	3L052
Caisson externe, haut	Td	96-106	3L053
Caisson externe, évaporateur	Td	102-106	3L051
Caisson interne	C	96-102	3L051

**N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)**

**ARTICLE H.D.-23**

**INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES**

**REMARQUES**

**Réservoirs de carburant**

(Déjà identifiés à l'étape de l'ouverture et de l'inspection prévue à la spécification n° H.D.-10 Réservoirs de carburant)

<u>Réservoirs</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Capacité</u>	<u>TC inspection Item</u>
*Rés. à comb. No. 1 bâbord	M 163-175	55.4 m <sup>3</sup>	3L024
*Rés. à comb. No. 2 tribord	M 163-175	55.4 m <sup>3</sup>	3L025
*Rés. à comb. No. 3 bâbord	M 152-163	117.7 m <sup>3</sup>	3L026
*Rés. à comb. No. 4 tribord	M 152-163	111.7 m <sup>3</sup>	3L027
*Rés. à comb. No. 5 bâbord	M 106-121	118.6 m <sup>3</sup>	3L028
*Rés. à comb. No. 6 tribord	M 106-121	118.6 m <sup>3</sup>	3L029
*Rés. double-fond No. 7 bâbord	M 106-126	51.8 m <sup>3</sup>	3L030
*Rés. double-fond No. 8 tribord	M 110-126	41.5 m <sup>3</sup>	3L031
*Rés. double-fond No. 9 bâbord	M 70-96	79.7 m <sup>3</sup>	3L032
*Rés. double-fond No. 10	M 70-96	79.7 m <sup>3</sup>	3L033
*Rés. collecteur débordement	M 106-110	8.5 m <sup>3</sup>	3L036
Rés. collecteur de coulisse	M 94-96	1.9 m <sup>3</sup>	3L037
Rés. des boues du séparateur	M 55-64	1.6 m <sup>3</sup>	3L040
Rés. d'huile usées bâbord	M 30-37	6.5 m <sup>3</sup>	3L041
Rés. d'eau huileuse tribord	M 30-37	6.5 m <sup>3</sup>	3L042
Rés. à combustible d'hélicoptère	M 5-11	22.8 m <sup>3</sup>	3L043
*Rés. à combustible de stabilisation inférieure (Flume)	M117-126	116.3 m <sup>3</sup>	3L035
*Rés. à combustible de stabilisation supérieure (Flume)	M117-126	118.3 m <sup>3</sup>	3L034
Rés. à huile rénové	M 54-57	13.8 m <sup>3</sup>	
Rés. journalier (Day tank)	M 64-70	27.8 m <sup>3</sup>	3L038
Rés. de décantation (Setling)	M 57-64	32.5 m <sup>3</sup>	3L039
Réservoir génératrice d'urgence	M 67-69	1.9 m <sup>3</sup>	

## N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.D.-23

INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES

REMARQUES

### H.D.-23 PARTIE 4 : ÉLÉMENTS LIVRABLES

- 4 Au terme des opérations de décharge d'ultrasons et de l'inspection, l'entrepreneur et le **l'autorité technique** représentant du propriétaire (ou son remplaçant désigné) doivent réaliser une inspection finale et s'assurer que tous les réservoirs/citernes et les couvercles ont été remis en état de fonctionnement et que l'inspecteur du **surveyor** présent sur les lieux a effectué toutes les inspections.
- 4.1 Dessins/rapports
- 4.1.1 **L'entrepreneur doit fournir à l'Autorité technique de la GCC l'ensemble des données pour toutes les mesures d'épaisseur y compris l'emplacement avec membrure, compartiment et composant comme un minimum.**
- 4.1.1 **Le surveyor** Lloyds Register fournira à l'autorité technique de la GCC quatre (4) exemplaires dactylographiés et un exemplaire numérique de **la rapport du 'hull survey' avec description et recommandation** du travail de restauration.
- 4.1.2 **Le surveyor** Lloyds Register fournira à l'autorité technique de la GCC quatre (4) exemplaires dactylographiés et un exemplaire électronique, format AUTOCAD 2008, de tous les dessins et croquis produits dans le cadre du contrat.
- 4.1.3 **Le surveyor** Lloyds Register fournira à l'autorité technique de la GCC quatre (4) exemplaires dactylographiés et un exemplaire numérique **avec rapport d'inspection individuel pour chaque emplacement avec les photographes et notes.**
- 4.1.4 ~~Le surveyor Lloyds Register fournira à l'autorité technique de la GCC quatre (4) exemplaires dactylographiés et un exemplaire numérique du calendrier proposé.~~
- 4.1.5 ~~Lloyds Register fournira à l'autorité technique de la GCC quatre (4) exemplaires dactylographiés et un exemplaire numérique du plan recommandé d'intégrité de la coque.~~
- 4.1.6 ~~Lloyds Register fournira à l'autorité technique de la GCC quatre (4) exemplaires dactylographiés et un exemplaire numérique d'un rapport d'assurance de la qualité (AQ) indiquant que tous les éléments ont été inspectés par le service d'assurance de la qualité de Lloyds Register pour une bonne installation~~
- 4.2 Calendrier du projet – L'entrepreneur doit fournir un calendrier du projet avec sa proposition et, après l'attribution du contrat, des mises à jour du calendrier toutes les deux semaines montrant le progrès. Ce calendrier comprendra tout le travail associé au contrat, y compris toutes les exigences de vérification sur le navire. Le calendrier sera fourni en format numérique compatible avec Microsoft project 2007 ou une version plus récente.

### H.D.-23 Partie 5 : PREUVE DE RENDEMENT

- 5.1 L'entrepreneur est chargé de réaliser toutes les inspections et toutes les décharges d'ultrasons exigées par l'inspecteur du **surveyor** société de

**N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)**

**ARTICLE H.D.-23**

**INSPECTION DE LA COQUE, DES  
ESPACES MORTS ET DES CITERNES**

**REMARQUES**

---

~~classification~~ afin d'établir un calendrier d'inspection. L'entrepreneur doit prévenir le **l'Autorité technique** ~~représentant du propriétaire~~ avant chaque point d'inspection afin de lui permettre d'assister à l'inspection.

N.G.C.C. MARTHA L BLACK (ÉTÉ 2013)

ARTICLE H.-XX	Corrections	Remarques
---------------	-------------	-----------

14.4	Changé les Swivel shackle. Kentter shackle, maille d'ancre des deux chaine d'ancres et tout autre pièces hors tolérance avec les neuf fourni par la GCC	
------	---	--

10.5	Installation d'un Winel tank vent check valve, 100 mm, former type A, Type RM-1-PN10, DN100, standard type, butt weld end, Galvanised steel, with flame screen and PE float ball. L'évent va remplacer l'installation présente sur le réservoir de fuel #2	
------	--	--